

LES ÉVOLUTIONS DES POPULATIONS DE CERFS EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU



Gérard Tendron, Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie d'agriculture de France

DANS LE NUMÉRO de l'année 2019 de *la Voix de la forêt*¹⁾, j'ai rappelé la biologie des deux espèces de cervidés, cerfs et chevreuils, qui peuplent le massif forestier de Fontainebleau. Nous nous intéresserons aujourd'hui aux évolutions des effectifs et des comportements de l'espèce cerf.

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE POPULATIONS DE CERFS

Pendant la dernière guerre, la chasse était interdite mais le braconnage sévissait et les populations de cerfs avaient été fortement réduites. L'équipage autorisé ultérieurement à y chasser avait du procéder à des lâchers d'animaux afin de reconstituer une population viable.

Le document d'aménagement de 1970 indique que la population de cerfs et de biches peut être estimée entre 200 et 230 animaux avant naissance des jeunes de l'année, avec une proportion de mâles insuffisante. Le brame est presque inexistant au début des années 1970, ce qui indique un fort déséquilibre de la composition des sexes. Le seul mode de chasse autorisé est la chasse à courre, deux jours par semaine, d'octobre à mars, le plan de chasse étant de 35 cerfs par an, mais on estime que les collisions sur les routes occasionnent la mort de

35 cerfs et biches et le braconnage celle d'une vingtaine d'animaux. Des repeuplements sont préconisés.

Les populations ayant continué à décroître, l'équipage réalise au début des années 1980 deux opérations de lâchers d'une douzaine de cerfs et de biches, à chaque fois, en provenance de la réserve nationale de Chambord. L'intensification de la lutte contre le braconnage, la création des zones de silence et la fermeture progressive de toutes les allées forestières jusqu'alors ouvertes à la circulation automobile, vont permettre aux cervidés de retrouver de grandes zones de tranquillité favorables à leurs déplacements pour se nourrir et également pour la reproduction et l'élevage des jeunes. Dès lors les effectifs de population vont croître et les plantations et régénérations souffrir d'abrouissements, les cerfs appréciant particulièrement les jeunes pousses, bourgeons et écorces tendres et se frottant sur les gaulis au moment de la chute des bois en février et surtout à la chute des velours à la fin de l'été. À partir de 1990, les régénérations et les plantations de chênes devront être protégées de la dent des cervidés par des engrillagements de deux mètres de hauteur. La chasse à tir, dorénavant autorisée, va permettre de réguler les populations, l'équipage limitant ses prélèvements à une trentaine de cerfs par an.

Le document d'aménagement de 1996



indique que les comptages réalisés par la méthode des approches et affuts combinés permettent d'évaluer les populations de cerfs et biches à 325 en 1988, 505 en 1993 et 670 en 1996, chiffres qui traduisent une très forte augmentation des populations, d'ailleurs sous-estimée, des animaux échappant aux comptages. Le plan de chasse est à cette date de 135 animaux avec un objectif affiché de ramener les effectifs de population à 500 têtes, avec un sex-ratio d'un mâle pour une femelle.

Le suivi des populations réalisé par l'ONF permet d'évaluer les évolutions

1) G.Tendron, « Les cervidés en forêt de Fontainebleau », *la Voix de la forêt*, n° 82, pp. 18-21 et photo de la couverture.

des populations depuis le début des années 2000. La méthode des approches et affuts combinés, trop imprécise, est abandonnée. Le suivi de la végétation dans des enclos, non abrouvés, et hors enclos à proximité, permet d'apprécier la pression de la dent du gibier et d'en suivre l'évolution année après année et d'en déduire une augmentation ou une diminution des effectifs de cerfs. Au cours des 20 dernières années on assiste à une baisse régulière des contacts au cours de comptages de nuit, aux phares, le long de 9 circuits, un maximum de 350 ayant été constaté en 2005, ramené à 145 en 2019, ce qui traduit une baisse significative des populations de cerfs et biches. Le suivi du nombre de cerfs bramants corrobore ce constat. Cette politique, voulue par l'ONF, afin de rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique, sans engrillagement, vise à réduire très sensiblement les populations afin que les abrouvages soient limités et ne remettent pas en cause les régénérations. Le document d'aménagement pour la période 2016-2035 a en effet prévu que, sur 12 000 ha, la forêt ne serait plus gérée en futaie régulière, mais en futaie irrégulière. Ainsi, dans chaque parcelle devront cohabiter des peuplements d'âges différents, ce qui conduira à abandonner l'engrillagement des régénérations, celles-ci étant dorénavant diffuses.

Alors que l'équipage de vénerie a un plan de chasse d'une quinzaine de cerfs

qu'il ne réalise que très partiellement, c'est la chasse à tir qui réalise la quasi-totalité des prélèvements.

Le massif domaniale de 22 000 hectares (Fontainebleau, Trois-Pignons et Commanderie), se répartit en deux zones de chasse :

- la partie périphérique, d'environ 12 500 hectares est louée à des associations de chasseurs sélectionnés pour leur sérieux et qui doivent respecter un cahier des charges exigeant en termes de règles de sécurité.

- La partie centrale, d'environ 9 500 ha, plus fréquentée et très sensible (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes). L'ONF y encadre et y organise directement des opérations de régulation des populations de cervidés.

La chasse à tir a lieu, à l'exception des vacances scolaires, les lundis, jeudis et quelques vendredis, de novembre à février, période de moindre fréquentation touristique. Les plans de chasse autorisés, sur proposition de l'ONF, fixent par sexe et classe d'âge les animaux à prélever. Les prélèvements réalisés oscillent entre 70 et 80 % des quotas autorisés. Ils ont été au total sur les 22 000 hectares domaniaux de 230 cerfs, biches et jeunes en 2004 et 2005, 250-260 en 2006-2007, autour de 190 animaux en 2008-2009, autour de 220 animaux entre 2010 et 2013, pour augmenter très sensiblement de 250 à 270 de 2014 à 2017, et décroître

à 227 en 2018 et 176 en 2019, traduisant une diminution significative des effectifs de population, imputable notamment aux prélèvements importants sur les biches. À ces prélèvements, il convient d'ajouter les animaux tués par collision sur les routes, d'une vingtaine par an, le braconnage, quant à lui, ayant assez fortement régressé.

Il apparaît que si les réductions de population voulues par l'ONF devaient se poursuivre, on risquerait d'atteindre un seuil au-delà duquel la reproduction chuterait sévèrement et mettrait en péril l'avenir de l'espèce. Il est donc tout à fait souhaitable dorénavant, voire indispensable, de réduire la pression de chasse sur le massif de Fontainebleau. La présence de grands animaux dans cette forêt emblématique demeure en effet un attrait essentiel de ce massif forestier, maintenu giboyeux au cours des siècles, à l'exception de quelques périodes troublées, qu'on ne souhaite pas revivre de nos jours !

L'ÉVOLUTION DU COMPORTEMENT DES CERFS

Le cerf est une espèce sociale dont les populations occupent les territoires de manière différenciée selon le sexe et les saisons. Les biches et les jeunes se rassemblent en hardes importantes en hiver, se séparent au moment des mises-bas et se regroupent ensuite, mais elles présentent un effectif plus limité au



printemps et en été. La reproduction attire les mâles en septembre-octobre, au moment du rut, dans les milieux ouverts (landes, régénérations) où se concentrent les hardes de biches. Ils quittent ensuite ces zones de reproduction et une partie des mâles sortent des forêts au printemps. Les cerfs mâles se dirigent alors vers des sites périphériques du massif forestier en fonction de la tranquillité et des ressources alimentaires disponibles. Chaque mâle utilise des espaces plus ou moins éloignés entre eux et répartis dans un rayon variable de 5 à 20 km. On dit que les domaines vitaux du cerf sont polynucléaires. De même, les regroupements en hardes l'hiver constituent ce qu'on appelle « les noyaux de populations ». Les plus grandes hardes hivernales comptent moins de 15 animaux dans le massif de Fontainebleau, à l'exception de certaines années comme en 2011 où 80 individus s'étaient regroupés au mont Merle.

L'étude conduite en 2012-2013 par l'Office de génie écologique, cabinet d'études spécialiste de la grande faune, à l'initiative de la Société de vénerie et en partenariat avec l'ONF et la Fédération des chasseurs a mis en évidence l'espace



utilisé par les cerfs, les continuités vers les forêts alentour et les noyaux de population. Les zones de regroupement sont éclatées en une dizaine d'unités et, contrairement à d'autres forêts, on constate moins de séparation spatiale entre mâles et femelles.

Cette organisation spatiale complexe dans le massif de Fontainebleau peut être expliquée par différents facteurs :

- l'utilisation par les populations de

cerfs des mosaïques d'habitats associées aux grands secteurs de landes où se regroupent les deux tiers des noyaux de population de cerfs et de biches ;

- le niveau de dérangement très élevé du massif par une fréquentation touristique considérable, avec plus de 10 millions de visites par an ;

- l'enclavement relatif du massif qui limite les possibilités de sortie des animaux vers les boisements périphériques, notamment pour les mâles.

À une époque où les grandes coupures actuelles n'existaient pas (autoroute A 6, Seine chenalisée sur une partie de sa traversée de la forêt, canal du Loing aux berges verticales), la littérature ancienne évoque des déplacements et des échanges de populations de cerfs vers les forêts de Barbeau et de Villefermoy à l'est, Montargis et Orléans au sud, Dourdan et Rambouillet à l'ouest, mouvements qu'on n'observe plus de nos jours.

Il existe une dizaine de passages ²⁾ potentiellement utilisables pour franchir l'autoroute A 6 notamment pour les liaisons avec la forêt des Trois-Pignons par le passage de la route de la Haute Borne, de la RD 64, sous les viaducs du chemin



2) G.Tendron, « Des corridors biologiques pour la faune, une contribution à la "trame verte" en forêt de Fontainebleau », *la Voix de la forêt*, n° 75, 2012, pp. 22-24 et photo de couverture par Yannick Dagneau.

de Melun au Vaudoué et du chemin des Cavachelins, le chemin des Cassis, et pour les liaisons avec la forêt de la Commanderie par le passage de la route de Saint-Pierre et du chemin de Larchant. Ces passages sont soit trop étroits et sans aucune végétation, soit plus larges mais excessivement bruyants et rebutent les cerfs qui ne les utilisent qu'exceptionnellement. Un projet de franchissement supérieur de l'autoroute en forêt de la Commanderie, de 15 mètres de large et végétalisé, spécialement réservé à la traversée des animaux, est à l'étude et pourrait voir le jour prochainement en liaison avec la société d'autoroute concessionnaire ; de même est à l'étude un projet de rétablissement d'habitats végétalisés sous un viaduc de l'autoroute A 6 en forêt des Trois-Pignons. Ces projets ont pour objectif de rétablir des continuités écologiques entre les différentes parties du massif forestier, favorables aux échanges de populations de la grande faune.

La Seine est encore franchissable à la nage par les cerfs entre Héricy et Fontaine-le-Port au niveau de la boucle de Samois, mais les traversées sont exceptionnelles et les échanges avec le massif de Villefermoy impossibles à cause des clôtures qui protègent l'autoroute A 5 et la voie ferrée qui lui est parallèle.

Le canal du Loing représente un obstacle pour les déplacements des cerfs vers le sud-ouest. Les berges verticales ne peuvent être remontées par les ongulés tombés à l'eau ; le risque de mortalité par noyade est élevé. Des dispositifs de sortie de l'eau ont été réalisés il y a une quarantaine d'années, certains métalliques, affaîsés et sous-dimensionnés pour les cerfs, devraient être restaurés, d'autres en béton sont par contre utilisables. Les passages de cerfs, restent épisodiques, essentiellement quand un cerf veut échapper à une meute de chiens.

Il n'en demeure pas moins que l'espèce cerf a essaimé au cours des cinquante dernières années à partir des grands massifs forestiers vers les bois et bosquets périphériques et colonisé la plupart des régions. L'appétence des cerfs pour les céréales qu'ils trouvent facilement en plaine pendant l'été, l'explique en partie, comme la réduction du braconnage. Le cerf reste néanmoins un animal de forêt qui y trouve refuge et tranquillité. Sa grande capacité d'adaptation l'a conduit à utiliser beaucoup plus souvent qu'autrefois des boqueteaux comme refuge, et plus seulement les grandes forêts. Des demandes de plan de chasse afin de réguler ses populations dans des zones de plaine sont dorénavant fréquentes. Le schéma départe-

mental de gestion cynégétique pour la période 2020-2026 prévoit la possibilité d'accorder un plan de chasse pour l'espèce cerf si le détenteur du droit de chasse dispose d'une surface minimale de 15 hectares de bois ou de 100 hectares de bois et de cultures.

Les impacts du changement climatique sur la faune sauvage sont à la fois directs (évolution de la nourriture et des ressources en eau, des périodes de mises-bas, stress lié aux canicules et sécheresses prolongées) et indirects (changement des écosystèmes végétaux en forêt et changement de cultures en plaine, développement de maladies nouvelles, de parasites, voire de prédateurs comme le loup). Cependant l'espèce cerf montre une grande flexibilité vis-à-vis des écosystèmes et une capacité d'adaptation remarquable. Le réchauffement, en réduisant le risque de mortalité des jeunes au cours de l'hiver et du printemps, devrait conduire à une augmentation des populations, tout comme la capacité du cerf à remplacer d'autres espèces en régression.

Ainsi, le cerf devrait continuer à être présent dans le massif de Fontainebleau pour notre joie à tous, sous réserve que la pression de chasse soit raisonnable ■

